



- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Lully -

Réseau :
- Niveau d'eaux étiennes
- Fossé (apud Nicot IC)

Divers :
- Contour de la commune
- Contour PLU
- Zone humide
- Nouveaux bâtiments (apud Nicot IC)
- Sondage BRGM
- Bâtiments existants
- Cimetière
- Réseau hydrographique
Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
- Rapproché
- Éloigné



Date : Novembre 2024
Echelle : 1 / 4 000
Fichier : Ex_CCB_C_CASIEP_3.28
Dessin : M.ROSSAT



Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
-> Infiltration obligatoire
-> Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
- Infiltration totale (sans débit de fuite) si $K > 50$ mm/h
- Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si $10 < K < 50$ mm/h
Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
-> L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
- si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
- si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.
Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité d'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
-> L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
-> Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.

